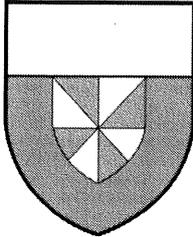


CHESEAUX
sur Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 18 juin 2019

Président : HAUERT Stéphane

Excusés : FABBRI Alessandro, KÄHR Naïcha, MICHEL Eric, MONNIER Basile, PRUDHOMME Catherine, THONNEY Raoul, ZIMMERMANN Pierre-Yves

Absents : BRIGUET Frédéric

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2019.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
 - a) Présentation du rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)
 - b) Autres informations régionales
- 5) Election du Président pour 2019-2020.
- 6) Election du Vice-Président pour 2019-2020.
- 7) Election du 2ème Vice-Président 2019-2020.
- 8) Election de 2 scrutateurs pour 2019-2020.
- 9) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2019-2020.
- 10) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2019-2020.
- 11) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2019-2020.
- 12) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2019-2020.
- 13) Election d'un nouveau membre à la Commission de recours en matière d'imposition communale, en remplacement de Mme Séverine Hegy, démissionnaire.
- 14) Election d'un nouveau délégué à l'AJENOL, en remplacement de Mme Séverine Hegy, démissionnaire.
- 15) Préavis 37/2019 « Demande de crédit d'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Derrière-la-Ville ».
- 16) Préavis 36/2019 « comptes 2018 ».
- 17) Préavis 35/2019 « Rapport de gestion 2018 », avec présentation du rapport de la Commission de gestion.
- 18) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président salue le public ainsi que M. Christian Franco, Boursier, et annonce l'absence de M. Pierre Hämmerli, Municipal, qui s'occupe de la préparation du refuge.

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2019

Le Président signale qu'en page 2 (point 2 – 1^{er} paragraphe) et page 6 (3^{ème} paragraphe avant la fin), les noms de M. Bruno Cantin et Frédéric Briguet ont mal été orthographiés ; il en demande la modification et présente ses excuses aux intéressés.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Le Président signale qu'il y a lieu au point 4 « informations régionales » d'ajouter un sous point a) pour la présentation du rapport de la Cari et un sous point b) pour les autres informations.

De plus, compte tenu du fait que Mme Séverine Hegy souhaite prendre une année sabbatique, il y a lieu d'ajouter un point pour l'élection d'un remplaçant à la Commission de recours en matière d'imposition communale et un autre pour l'élection d'une déléguée pour l'AJENOL ; ces objets seront mis sous les points 13 et 14.

Aucune autre modification ni adjonction n'est demandée.

▪ **L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le bureau n'a pas fonctionné depuis le dernier Conseil. Pour sa part, le Président a participé à la journée de l'Union des communes vaudoises qui s'est déroulée le samedi 15 juin dernier et qui a eu lieu à Cossonay ; cette édition a été organisée par les communes de Cossonay, Dizy, Gollion, la Chaux et Senarclens. Une partie des membres de la Municipalité était présente, ainsi que Mme Martine Lob, nouvelle municipale dès le 1^{er} juillet 2019, Mme Patricia Rodrigues, responsable du Contrôle des habitants et Mme Patricia Alvarez, secrétaire du Conseil. M. Christian Franco, Boursier, y a également participé, mais en qualité de vice-syndic de Denges. Le Président indique qu'au cours de cette journée il a participé à l'atelier d'archéologie à Penthalaz.

3) Communications de la Municipalité

M. Serge Sandoz, Municipal, informe l'assemblée que :

- le premier contrôle radar à titre préventif a eu lieu le 4 juin dernier (deux fois une heure trente) ; les gendarmes étaient présents aux deux extrémités du village pour un effet dissuasif à tout excès. Ce contrôle a permis de recenser le passage de 941 véhicules, dont sept voitures entre 25 et 30 km/heure après déduction de la marge ainsi qu'une personne au téléphone ;
- suite à l'intervention de M. Basile Monnier lors du dernier Conseil, la Municipalité a décidé de revoir le prix dans le cadre du règlement du marché, il sera réduit à CHF 2.00 le mètre et CHF 3.00 pour l'électricité ;
- pour répondre à la question de Mme Mélanie Treur lors du dernier Conseil, et, après vérification, les coûts d'installation des vidéos ne seront pas partagés avec les autres communes ;
- suite à l'intervention de M. Frédéric Briguet lors du dernier Conseil, la Municipalité s'est renseignée pour l'installation d'un abri bus. Le coût pour un abri bus sans les fondations serait entre CHF 50'000.00 et CHF 70'000.00. La Municipalité souhaite attendre pour voir l'évolution du réseau des transports et si quelque chose devait être fait cela sera sur l'ensemble et non sur un seul arrêt.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, signale que l'UAPE et le réfectoire ont le projet pour la prochaine rentrée scolaire d'accueillir les enfants de 6P à midi au réfectoire, lesquels s'ennuient à l'UAPE, ce qui leur permettra d'aller vers une certaine autonomie. Dans un premier temps, ils seront accueillis séparément et intégrés petit à petit. En 7P, ils pourront ainsi se débrouiller seuls et cela rassurera les parents. Cette solution permettra ainsi de libérer des places en UAPE pour accueillir plus d'enfants.

4) Informations régionales

a) Présentation du rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Le Président demande au rapporteur de la CARI de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Anne Pécoud indique que les membres de la CARI ont eu beaucoup de plaisir à préparer ce rapport et fait lecture des conclusions du rapport et demande de donner décharge à la Commission de son mandat.

M. Jean-Luc Matthey relève la remarque faite au rapport en page 10 qui mentionne qu'une personne à plein temps pour effectuer le travail d'assistant de sécurité publique paraît insuffisante ; il demande si la Municipalité envisage d'engager une personne supplémentaire.

M. Louis Savary, Syndic, signale que cette question s'est posée pour tous les services, lesquels sont bien chargés ; la Municipalité va prochainement effectuer une analyse à ce niveau, mais relève que ce ne sera pas forcément la police administrative qui bénéficiera d'une augmentation.

- **Le rapport de la CARI est adopté à l'unanimité.**

b) Autres informations régionales

Mme Anne Pécoud indique que la CARI a participé à la Conférence du PALM horizon 2030, comme une bonne délégation du Conseil. Elle en résume les grandes lignes et énumère les projets principaux ; ledit rapport est joint au présent procès-verbal.

5) Election du Président pour 2019-2020

M. Rodolphe Mäusli, Vice-Président, signale que le PSIG propose M. Stéphane Hauert ; il demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil, dont le texte est le suivant : « ..lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal. »

- **M. Stéphane Hauert est élu tacitement.**

6) Election du Vice-Président 2019-2020

Le Président signale que l'Entente propose la candidature de M. Thierry Auberson. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **M. Thierry Auberson est élu tacitement.**

7) Election du 2ème Vice-Président 2019-2020

M. Stéphane Hauert, Président, signale que le PSIG propose la candidature de M. Jean-Dominique Decotignie. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **M. Jean-Dominique Decotignie est élu tacitement.**

8) Election de 2 scrutateurs pour 2019-2020

L'Entente villageoise présente Mme Line Demarta.

Le PSIG présente Mme Mélanie Treur.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Les scrutatrices sont élues tacitement.**

9) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2019-2020

L'Entente villageoise présente Mme Martine Furrer.

Le PSIG présente Mme Anne Pécoud.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Les scrutatrices suppléantes sont élues tacitement.**

10) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2019-2020

L'Entente villageoise présente MM. Claudio Venturelli, Jean-Luc Matthey et Antoine Müller.

Le PSIG présente Mme Mélanie Treur et M. Walter Lanz.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Les membres de la Commission de gestion sont élus tacitement.**

11) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2019-2020

L'Entente villageoise présente Mme Liliane Annen, MM. Jean-Paul Bruand et Thierry Auberson.

Le PSIG présente MM. Alessandro Fabbri et Jean-Dominique Decotignie.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Les membres de la Commission des finances sont élus tacitement.**

12) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2019-2020

L'Entente villageoise présente Mme Catherine Prudhomme, M. Eric Michel et M. Sébastien di Federico.

Le PSIG présente Mmes Anne Pécoud et Caroline Vaney.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Les membres de la Commission aux affaires régionales et intercommunales sont élus tacitement.**

13) Election d'un nouveau membre à la Commission de recours en matière d'imposition communale, en remplacement de Mme Séverine Hegy, démissionnaire

L'Entente villageoise présente M. Pierre-Yves Zimmermann.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **M. Pierre-Yves Zimmermann est élu tacitement.**

14) Election d'un nouveau délégué à l'AJENOL, en remplacement de Mme Séverine Hegy, démissionnaire

L'Entente villageoise présente Mme Naïcha Kähr.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mme Naïcha Kähr est élue tacitement.**

15) Préavis 37/2019 « Demande de crédit d'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Derrière-la-Ville »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad'hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Salvatore Mercuri fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent :

- d'autoriser la Municipalité à engager les prestations nécessaires au développement du projet jusqu'à et y compris l'obtention du permis de construire pour la réalisation du bâtiment scolaire DLV6,
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 415'000.00 pour financer les études relatives au bâtiment concerné, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché,
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2020, ceci sous réserve de l'inclusion dans le crédit qui sera demandé pour la construction du bâtiment concerné et
- de décharger la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles sont les mêmes que la commission ad'hoc.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, tient à préciser que les plans partiels d'affectation du Pâquis et du Grand Pré sont entrés en vigueur en 2018, de ce fait les constructions des logements dans ces quartiers ne devraient plus tarder ; un droit de superficie a également été accordé pour la construction de deux autres bâtiments. Ce sont 150 habitations supplémentaires d'ici 2025, soit environ 150 élèves supplémentaires pour lesquels il faudra trouver de la place. Après concertation avec la direction des écoles et de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire), il s'avère que le meilleur endroit est celui proposé ; il accueillera une partie des classes de 7P et 8P en plus des primaires. Les enseignants pourront facilement passer d'un bâtiment scolaire à un autre. La Municipalité propose d'accepter ce crédit pour 8 salles de classes, plus une grande annexe. La polyvalence des salles sera prise en compte. La mise en service de ce bâtiment est prévue pour 2022, en phase avec l'accroissement de la population.

M. Jean-Dominique Decotignie souhaiterait émettre le vœu, étant donné que c'est un des derniers grands projets pour le village, de profiter d'étudier la possibilité de réaliser un projet d'une plus grande ampleur, avec d'autres variantes pour créer des salles qui profitent à la population.

M. Emile Joyet relève qu'une antenne 4G jouxte le terrain où est prévue la construction de ce nouveau collège ; la santé de nos enfants doit être une priorité, car nous connaissons bien le problème des ondes, ceci d'autant plus que la 5G va certainement prendre le relais. Il rappelle qu'un moratoire a été déposé par le Conseil d'Etat qui consiste uniquement à respecter le principe de prudence. Ce qui le gêne dans cette affaire, bien qu'il y ait urgence, il faut se mettre dans l'idée que ces ondes seront à proximité des enfants et que personne à l'heure actuelle n'est en mesure de certifier qu'il n'y a pas de problème avec ces ondes. M. Emile Joyet ne souhaite pas freiner le projet complètement, mais donner mandat à la Municipalité pour qu'elle suive le projet de Swisscom ; il existe un service à l'Etat qui doit contrôler ce genre de chose, toutefois selon le nombre d'antennes qui vont fleurir, le personnel concerné n'aura pas le temps de contrôler toutes les antennes. A son avis, il faut veiller sur les jeunes et trouver une solution de maintien de la santé publique. Pour exemple, dans les années 20 et jusqu'aux années 40 il était autorisé de fumer dans tous les lieux publics et même dans les cinémas ; 50 ans après il est bon de constater que c'est tout le contraire et peut être que dans 50 ans les conclusions seront les mêmes que pour la cigarette. Les ondes 4G et les 5G sont de la même intensité, par contre elles peuvent être augmentées, c'est ce qui se passe déjà en Amérique. Les appareils qui utiliseront la 5G auront des effets plus néfastes que ceux utilisant la 4G. Il est clair que c'est quand ces appareils seront utilisés que les dangers seront là.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, suite à l'intervention de M. Jean-Dominique Decotignie, confirme que la population a toujours besoin de salles, toutefois le projet actuel est aux limites du volume constructible.

M. Louis Savary, Syndic, pour répondre à M. Emile Joyet, précise que la problématique des rayonnements a également fait l'objet de réflexion de la part de la Municipalité, non seulement pour le futur collège mais également pour tous les bâtiments de Derrière-la-Ville. Des renseignements ont été pris auprès de Swisscom ; il y a des valeurs limites pour le rayonnement qui sont déterminées en fonction des endroits où il se trouve ; l'antenne dont il est question est située dans un endroit sensible et les normes sont les plus sévères et ne doivent pas être dépassées, quelle que soit la technologie utilisée. Actuellement, aucune 5G n'est installée à Cheseaux. Il faudra voir si les usagers suivent les installations en utilisant les appareils nécessaires. Si la 5G devait être installée au village, il faudrait démonter d'autres antennes pour respecter les limites, lesquelles sont contrôlées par le Canton. Il y a mise à l'enquête en cas d'installation de nouvelle installation permettant à chaque citoyen de faire opposition. Avant toute installation de la 5G sur une antenne existante, les autorisations du Canton sont nécessaires, notamment pour répondre aux normes sur les valeurs limites. En 2018, Mme Doris Leuthard, Conseillère fédérale, a mis en place un groupe de travail pour établir un rapport sur l'utilisation de la technologie mobile. Ce groupe est composé de personnes de différents horizons (médecins, protecteurs de la nature, techniciens). M. Louis Savary, Syndic, pense qu'il faut faire confiance à ce groupe de travail et faire en sorte que les recommandations qui seront faites soient suivies ; l'installation d'antenne 5G est pour l'instant suspendue dans l'attente des conclusions de ce rapport.

M. Gianni Arico relève que la 5G répond à un besoin d'aller plus vite et que les enjeux sont avant tout financiers ; la Confédération est également prenante des retombées financières. Où est-ce que l'on va ? Il rejoint donc le point de vue de M. Emile Joyet. La 5G est un danger non seulement latent mais présent. M. Gianni Arico précise qu'il a été chef de projet chez Orange. A ce moment-là, la 4G était déjà considérée comme dangereuse. Aujourd'hui la 5G arrive et elle peut être assimilée au four à micro-ondes ; le danger est là.

M. Emile Joyet précise que l'émission de la 5G est la plus forte où se situe l'antenne et c'est un réel danger pour les enfants. Devons-nous laisser faire ou pas ? Voulons-nous croire systématiquement tout ce que l'on nous dit ? Lorsque les dangers réels de la 5G seront connus, nous le regretterons. En adoptant le préavis du crédit d'étude nous votons également le permis de construire.

M. David Hofstetter remercie pour toutes ces informations vis-à-vis de ces antennes. Si nous refusons ce préavis car il y a des risques 5G, dans ce cas faut-il déplacer le collègue existant ou faut-il revoir la situation de l'antenne.

M. Antoine Müller signale que le débat porte ce soir sur le crédit d'étude en faveur d'un nouveau bâtiment scolaire dans une zone où il y a déjà un collège et des logements ; sur le fonds l'important est de savoir si nous continuons à développer cette zone. A son avis, les questions de la 5G viendront ultérieurement ; s'il y a un problème de 5G la question devrait plus se poser sur la situation de l'antenne pour ne pas raser l'entier de notre village. De plus, M. Antoine Müller tient à souligner que M. Emile Joyet a contresigné le rapport de la commission ad hoc qui a étudié ce préavis et qui, pour rappel, arrive à des conclusions positives.

M. Emile Joyet confirme avoir également signé le rapport de la commission. Pour sa part, l'idée de déplacer cette antenne est bonne, mais où ? La proximité le gêne mais il est conscient qu'il doit y en avoir. Il ne veut pas faire capoter le projet, mais il souhaite mettre chacun en face de ses responsabilités.

M. Antoine Müller précise qu'il habite personnellement déjà en dessous de l'antenne et, même avec ce paramètre, il reste détendu pour accepter ce préavis.

M. Kim RoCHAT souhaite faire une observation sur la nature de la discussion et entend que l'on parle de responsabilité ; les émissions de la 5G sont considérées comme un cancérigène possible, mais également la viande rouge grillée que nous allons manger ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 37/2019 est accepté à la majorité avec un avis contraire et deux abstentions.**

16) Préavis 36/2019 « Compte 2018 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Evi Kassimidis fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'adopter les comptes 2018 tels que présentés et de donner décharge à la Commission de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert. Général + titre par titre.

M. Louis Savary, Syndic, apporte les précisions suivantes :

- Les comptes 2018 de la commune bouclent avec un résultat opérationnel, avant écritures de boucllement, de CHF 2'756'350.00 d'excédents de revenus et une marge d'autofinancement de CHF 4'626'966.00. Ce sont de bons résultats qui dépassent de loin les prévisions budgétaires.
- Ce résultat est dû essentiellement à la perception de suppléments d'impôts sur plusieurs comptes. Il s'agit d'acomptes complémentaires sur le revenu et la fortune des personnes physiques au montant de CHF 400'000.00, du rattrapage d'impôts sur le bénéfice des entreprises pour les années 2015 à 2017 pour CHF 500'000.00, de l'encaissement d'impôts à la source plus élevés que prévu de CHF 340'000.00. Une hausse des impôts conjoncturels est également constatée, soit, droits de mutations, impôts sur les successions et donations, participation à l'impôt sur les gains immobiliers et à l'imposition des travailleurs frontaliers, de l'ordre de CHF 300'000.00.
- Les charges ordinaires de fonctionnement sont quant à elles bien maîtrisées et très proches du budget. D'une part, il y a moins de dépenses que prévu, essentiellement dans les domaines de l'entretien, des honoraires et de l'accueil de la petite enfance, d'autre part les charges de péréquation ont été plus importantes.
- La péréquation intercommunale et la facture sociale atténuent quelque peu ce bon résultat. L'estimation des corrections à apporter à la péréquation en fonction du résultat des comptes 2018 montre qu'un montant supplémentaire de CHF 900'000.00 devra être versé à l'Etat.
- La valeur du point d'impôt 2018 est de CHF 174'418.00, ce qui donne une valeur du point d'impôt par habitant de CHF 40.21, légèrement inférieure aux comptes 2017 (41.46), et proche de la moyenne des communes du canton.
- La marge d'autofinancement de 4.6 millions est très supérieure aux prévisions budgétaires. Elle a permis de financer entièrement les dépenses d'investissement au montant de CHF 1'226'704.00 et de percevoir des liquidités.
- Au bilan, la dette brute diminue de CHF 250'000.00 d'amortissement financier et augmente de CHF 91'281.00, ce qui est dû au versement anticipé d'un propriétaire pour les aménagements du PPA Pâquis. Cette dette brute se monte donc à CHF 11'340'281, soit CHF 2'614.00 par habitant. Tenant compte des capitaux dont nous disposons au 31 décembre 2018, la dette nette s'élevait à moins de CHF 368'578.00, soit moins 85.00 par habitant. Cette situation exceptionnelle pour la commune ne va pas durer puisque les dépenses d'investissements 2019, actuellement estimées à 2.5 millions vont rétablir une dette nette positive en consommant des liquidités.

Pour conclure, M. Louis Savary, Syndic, relève que la situation financière de la commune est saine, avec un bon équilibre entre les charges et les revenus ordinaires, une dette brute acceptable et des réserves financières permettant de faire face aux investissements prévus pour cette législature. Cependant, avec l'introduction de la RIE III, impliquant une diminution des recettes impôts sur le bénéfice des entreprises de près de 60 %, les résultats des comptes 2019 risquent fort d'être conformes au budget, c'est à dire avec un léger déficit.

La parole n'étant pas demandée, le président fait lecture des titres des chapitres.

Les interventions suivantes sont faites :

- Chapitre « Finances – impôts » poste 211.3191 – impôts et taxes
M. Jean-Luc Matthey constate qu'en 2017 le montant de ce poste se montait à CHF 38'663.00 contre CHF 69'718.50 pour cette année. Il souhaiterait connaître les raisons de cette différence.
M. Christian Franco, boursier, signale que la différence entre le budget et les comptes provient de l'article 17 de la LC qui permet aux communes de percevoir des activités dirigeantes. Le Canton a décidé pour la période 2017 de cesser les activités dirigeantes.
M. Bruno Cantin souhaiterait savoir ce qu'est une activité dirigeante.
M. Louis Savary, Syndic, signale que pour les habitants de Cheseaux qui ont une activité dirigeante dans une entreprise à l'extérieur de Cheseaux, les communes où le siège de l'entreprise se situe ont le droit de demander la moitié des impôts versés à la commune de Cheseaux. Ces montants sont difficiles à budgéter.
- Chapitre « Réseaux d'égouts & épuration » – poste 461.3811 – attrib.pr épuration des eaux
M. Jean-Luc Matthey demande pour quelle raison le montant de CHF 157'196.30 n'avait pas été prévu au budget.
M. Christian Franco, Boursier, signale que si le chapitre 46 présente un excédent de recettes un versement doit être fait à la réserve, respectivement l'inverse, quand c'est un excédent de charges, un prélèvement doit être effectué à la réserve pour balancer le chapitre et dans ce cas si la réserve est insuffisante, le montant doit passer au bilan de la Commune au chapitre 91-19 « Avances aux financements ».
- Chapitre « Administration des écoles » poste 506.4652 – part. parents au réfectoire scolaire
M. Jean-Luc Matthey s'étonne que le montant des participations soit réduit de moitié par rapport à l'année précédente.
Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, signale que suite à l'ouverture de places d'accueil supplémentaires à Sullens, il y a une moitié moins d'enfants au réfectoire de Cheseaux.

Le Président ouvre la discussion finale ; la parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

- **Le préavis 36/2019 est accepté à l'unanimité.**

17) Préavis 35/2019 « Rapport de gestion 2019 » avec présentation du rapport de la Commission de gestion

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Yves-Marie Hostettler demande de faire une correction en page 5, chapitre 2, point 2.1 : il s'agit du préavis 36/2019 et non 22/2019 ; il fait lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion, lesquelles demandent de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2018 et de donner décharge de son montant à la Commission de Gestion.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Damien Wirths constate que concernant la protection civile la description faite concerne Lausanne-district. Pour sa part, il serait plus curieux de savoir ce qui s'est fait sur Cheseaux ? Il a le sentiment que notre commune n'a pas de préparation au sein même de notre commune.

M. Serge Sandoz, Municipal, rappelle que la commune dépend du district de Lausanne ; Lausanne a le service de la population qui chapeaute le tout, les gens de Cheseaux sont invités aux exercices. Notre commune n'a effectivement plus rien à organiser ou mettre en place, mais les personnes concernées de Cheseaux sont convoquées, ce qui à son avis n'est pas un problème.

M. Damien Wirths se dit moyennement satisfait de la réponse ; cette manière de procéder pénalise les interventions sur le terrain.

M. Serge Sandoz, Municipal, signale que les exercices se font aujourd'hui dans des conditions réelles ; la préparation des hommes dans cette charge-là est bonne. La spécificité des lieux n'est peut-être pas prise en compte mais la formation est bonne.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 35/2019 est adopté à l'unanimité.**

18) Divers et propositions individuelles

M. Bruno Cantin constate que suite à la construction du trottoir à la route de Morrens une priorité de droite à été installée ; est-elle définitive et si oui pour quelle raison ?

M. Serge Sandoz, Municipal, répond que cette priorité est définitive et qu'elle a été décidée par le Canton.

Le Président signale que le 20 octobre prochain auront lieu les élections fédérales, date qui tombe durant les vacances d'automne. L'ensemble du bureau, y compris le bureau élargi, sera convoqué et en plus il faut des volontaires. Des conseillères et conseillers seront également convoqués, car 24 personnes environ seront nécessaires pour le dépouillement. Par ailleurs, les étudiant-e-s sont les bienvenu-e-s pour la saisie informatique des lots ; les inscriptions peuvent se faire auprès de la secrétaire.

M. Stéphane Hauert, Président, souhaite un bel été et remercie pour l'engagement de chacun, pour le travail effectué dans le cadre des commissions, pour les interventions durant les séances ; il remercie également chacun pour son indulgence à son égard notamment pour son manque de mémoire des noms. Il remercie également la Municipalité pour tout le travail accompli. Il adresse plus particulièrement ses remerciements à M. Serge Sandoz qui va prendre une retraite bien méritée, lequel a fonctionné au sein de notre commune comme sapeur-pompier, conseiller, trois fois en qualité de président du Conseil, avant d'être nommé municipal ; il lui souhaite un très bel été et une belle retraite.

M. Louis Savary, Syndic, constate qu'après 8 ans de collaboration il n'est pas facile de prendre congé de M. Serge Sandoz, lequel a eu un riche parcours tant professionnel que privé. Il avait sa place au sein de la Municipalité. Depuis 2011, M. Serge Sandoz a pris à bras le corps ses tâches tout en étant soucieux du bien-être des habitants de tout âge, il a dirigé son premier grand chantier lors du centre du village, il a été l'initiateur de nombreux projets. M. Louis Savary signale que M. Serge Sandoz a fonctionné huit ans à l'exécutif sans compter ses heures ; il a toujours défendu ses idées et pour toutes ces raisons il tient à le remercier pour son engagement en lui souhaitant une bonne retraite. M. Louis Savary, Syndic, souhaite la bienvenue à Mme Martine Lob, laquelle est conseillère depuis 2006.

M. Serge Sandoz, Municipal, à la veille de quitter ses fonctions il remercie l'assemblée et précise qu'il a apprécié toutes les étapes des 18 ans et demi passés au service de la commune. Etre au service de la municipalité n'est possible qu'avec le soutien du Conseil et de l'ensemble des collaborateurs. Il remercie le collège de la Municipalité et adresse un merci particulier à M. Louis Savary qui a été un guide précieux. Il quitte ses fonctions en étant heureux et en espérant avoir apporté un plus au village.

Stéphane Hauert



Président du Conseil



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Séance levée à 20 :20
Cheseaux, le 23 juin 2019

Annexe : ment.

Prochaines séances :
Mardi 8 octobre 2019
Mardi 5 novembre 2019
Mardi 10 décembre 2019

Conférence d'agglomération du PALM « horizon 2030 »

Le jeudi 23 mai 2019, notre Commission la CARI, ainsi qu'une bonne délégation de notre village s'est rendue à cette conférence d'information relative au PALM. Près de 500 représentants politiques et techniques cantonaux et communaux étaient présents à la Salle Métropole de Lausanne. Depuis la première génération de projet déposé en 2007, les 26 communes composant le PALM démontrent une bonne capacité à travailler ensemble en toute transparence sous l'égide du canton de Vaud, organisme responsable du PALM auprès de la Confédération. Cette association de communes fait preuve de cohérence, de dynamisme et œuvre de manière coordonnée pour une vision d'avenir commune. Le but est de développer une agglomération dense, fluide, respectueuse des ressources en offrant ainsi une qualité de vie optimale à ses habitants et usagers.

En 2015, nous étions 17 communes :

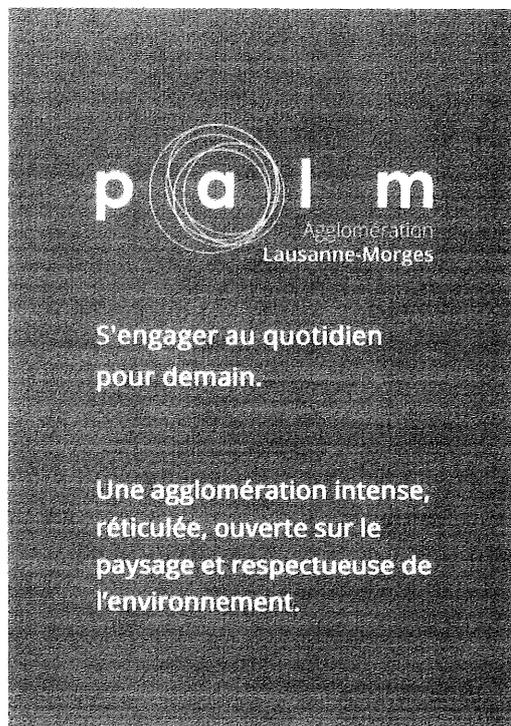
Au 31 décembre 2015, c'est :

- 285'000 habitants
- 170'000 emplois

A l'horizon 2030, ce serait :

- 75'000 nouveaux habitants
- 50'000 nouveaux emplois

Près de 400 mesures ont été retenues dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage et de l'environnement. Le métro M2 a déjà dépassé les objectifs de 25 millions de passagers annuels initialement fixé à l'horizon 2030. On peut être fier que le projet d'agglomération PALM soit plébiscité par la Confédération qui prévoit de nous octroyer un financement de l'ordre de 500 millions !



A noter qu'ils nous ont dévoilé la nouvelle identité graphique du PALM <https://www.palm.ch/la-fonction-gh/> et un nouveau site internet remplacera bientôt l'actuel.

La Conférence tournée vers l'interactivité a mis à contribution l'audience en recueillant les tendances et les questions. Cette séance d'information a été aussi agrémentée de différents clips vidéo présentant les 5 grands projets emblématiques. Chaque séquence vidéo était

présentée par le ou la syndic/syndique de la commune concernée sous forme de dialogue avec un citoyen lambda.

Voici ci-dessous, le détail de ces 5 grands projets :

- Blécherette, zone de détente et de loisir accessible en mobilité douce
- Plaines-du-Loup, construction d'un ECO quartier
- Axe Morges-Lausanne, voie verte avec piste cyclable hors circulation automobile
- Pully, réaménagement du centre-ville en zone à 30 km/h privilégiant la mobilité douce
- Avenir du site de Corsy-La Conversion, pensé et imaginé par des groupes d'étudiants suisses et européens (organisé par l'UNIL en partenariat avec le Service du développement territorial)

D'autres points forts de ce PALM sont le projet de M3 reliant la gare à la Blécherette, le tram entre Lausanne-Flon et Villars-Sainte-Croix et le bus à haut niveau de service (BHNS) tissant un lien entre l'Est et l'Ouest lausannois.

La préoccupation environnementale actuelle se retrouve dans les réflexions et les projets du PALM qui s'adapte au monde en constante évolution. En effet, cette caractéristique est importante, car il peut parfois s'écouler une décennie entre le début d'un projet et sa réalisation complète.

En conclusion de la séance, la signature du protocole additionnel 2019-2022 renforce le partenariat entre les 26 communes concernées et l'Etat en vue de la mise en œuvre des mesures définies.

Nous vous relatons également un article relatif au PALM paru dans le journal 24 Heures le vendredi 31 mai 2019. Il en ressort que, de tous les projets d'agglomération de Suisse, le PALM est le plus lent à concrétiser les infrastructures planifiées. Ce qui risque de remettre en question l'octroi des subventions fédérales chiffrées à quelques 485 millions de francs. Le taux de mise en œuvre des mesures s'élève à 12.3% pour l'agglomération Lausanne-Morges, juste derrière Yverdon 12.8%, alors que Zurich et Genève sont à respectivement 88.6% et 88.3%. Une des raisons avancées pour expliquer ce retard est le blocage du tram qui pèse lourd dans ce bilan mitigé. Cependant, le Fond pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) couvre le financement des projets sur le long terme, atténuant ainsi le besoin de mise en œuvre rapide. Enfin, le financement de l'aménagement du territoire étant à la charge des communes, les 26 Conseils communaux doivent donner leur accord pour chacun des projets, étant donné que l'État de Vaud ne finance en principe que les infrastructures ferroviaires.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 10 juin 2019

Pour la Commission,

Éric Michel



Catherine Prudhomme



Caroline Vaney



Antoine Müller



Présidente

Anne Pécoud-Girardet

